



# ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE

**CONSEIL EXECUTIF**  
**Cent troisième session**  
**Point 7 de l'ordre du jour provisoire**

**EB103/21**  
**16 décembre 1998**

---

## **Règlement applicable aux tableaux et comités d'experts**

### **Rapport du Secrétariat**

1. Le Secrétariat de l'OMS réexamine actuellement la stratégie de recherche de l'Organisation et les organes destinés à l'appuyer. Un rapport qui sera soumis à la cent quatrième session du Conseil exécutif en mai 1999 pourrait proposer des amendements du Règlement applicable aux tableaux et comités d'experts.
2. Il s'agira de faire le point des dispositifs actuels et d'évaluer la contribution qu'ils apportent à la stratégie de recherche de l'OMS, indépendamment des groupes organiques et des activités. L'examen portera sur les procédures régissant la sélection des membres des tableaux d'experts, la sélection des experts figurant sur les tableaux qui feront partie des comités d'experts, la méthode de travail des comités, et le rôle du Conseil exécutif en ce qui concerne les résultats de leurs travaux et leurs répercussions sur la santé publique. Sur la base de l'examen, des propositions seront soumises au Conseil.

### **ACTION DU CONSEIL EXECUTIF**

3. Le Conseil exécutif est invité à prendre acte du rapport.

= = =